

Modalités d'inscription scolaire

Pour inscrire votre enfant à l'école pour l'année 2019/2020 :

Pour les nouveaux arrivants sur la commune et les entrées en petite section prendre rendez-vous avec le pôle enfance jeunesse : Mme Valérie SOUNIER au 04.76.08.24.78.

Pour les enfants de GS (grande section) qui entrent en élémentaire pas besoin de prise de rendez-vous, vous n'avez qu'à déposer le dossier complet en mairie.

1- Télécharger le dossier d'inscription

2- Remettre le dossier avec les pièces obligatoires au pôle enfance jeunesse (le tout en double)

Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription

- Une copie du livret de famille ou une copie intégrale d'acte de naissance de l'enfant justifiant de l'autorité légale.
- Une copie du carnet de santé ou un document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique.
- Une copie du justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, eau, quittance de loyer bailleur)
- Le certificat de radiation (de l'école que fréquentait votre enfant le cas échéant).

Et selon votre situation

- Parents divorcés ou séparés, la copie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.
- Emménagement à venir sur la commune : joindre un acte de propriété, bail ou accord de permis de construire.

3- Finaliser l'inscription auprès des directrices des écoles

Ecole maternelle : Mme Florence OLIVIER vous contactera par mail après les vacances d'avril.

Ecole élémentaire : Pour les GS qui intégreront le CP à la rentrée un planning de rendez-vous avec Mme Martine CAMUS sera affiché dans l'école maternelle.

Pour les nouveaux arrivants prendre contact par mail avec Mme CAMUS
ce.0380689t@ac-grenoble.fr

(pour les rendez-vous avec les directrices prévoir le carnet de santé, le livret de famille, le certificat de radiation si changement d'école ainsi que certificat de pré-inscription délivré par de la mairie).

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

LE DOSSIER EST A RENDRE AU PLUS TARD POUR LE 5 AVRIL 2019